

## Rencontre régionale Plans Climat

### Plans climat franciliens : Quels résultats et impacts sur nos territoires ?

Jeudi 30 novembre 2023 de 09h30 à 17h00 à L'Institut Paris Region

### Table ronde : Quels impacts des PCAET sur les territoires et nouveaux défis

**Christelle Insergueix**, Directrice de l'AREC IDF, Département énergie-climat de L'Institut Paris Region

**Joséphine Kollmannsberger**, Vice-présidente de Saint-Quentin-en-Yvelines déléguée à l'environnement et à la transition écologique, Maire de Plaisir

**Marc Denis**, Vice-président délégué à la transition écologique et énergétique de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

**Eva Pineau**, Directrice de la Transition écologique - Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

**Sandra Del Rio**, Responsable de service aménagement durable de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

**Claire Peyet Febrer**, Responsable de l'Animation Territoriale & de l'Adaptation au changement climatique - ADEME Île-de-France

---

### Quels premiers résultats sur le terrain ?

De manière globale les programmes des plans climat comportent un grand nombre d'actions et touchent à l'ensemble des politiques locales. Les engagements et contraintes associées sont donc importants. Les principaux sujets pris en compte correspondent à la description régionale : habitat et mobilité arrivent logiquement en tête des priorités.

C'est le cas pour la **Communauté d'Agglomération Paris-Saclay**. Le premier axe porte sur le bâtiment. En 2022 a été lancé un guichet unique d'accompagnement, « Paris-Saclay Rénov », pour faciliter le parcours des rénovations énergétiques dans le résidentiel. Il est opéré par l'ALEC Ouest Essonne, qui a créé un poste dédié pour orienter les demandes. A peu près 3000 logements par an en ont bénéficié. L'objectif désormais est de favoriser au maximum une rénovation globale et donc un gain énergétique plus important. Sur la mobilité, un plan vélo communautaire, coordonné avec la réalisation de 20 plans vélos des communes (marché groupé), a été réalisé pour définir des continuités cyclables sur le territoire. Un outil Mamob' a été conçu pour connaître les déplacements des habitants, leur fournir un guide d'accompagnement et favoriser les alternatives à la voiture. Les informations collectées permettent par ailleurs de mieux connaître les usages et besoins locaux.

L'ensemble des politiques ont été couvertes (programme de 126 actions) et le bilan à mi-parcours a même permis de rajouter dans une annexe des actions qui ne figuraient pas dans le programme initial (ACC, atlas biodiversité, budget vert). En outre, avec l'appui de l'Alec Ouest Essonne, ce PCAET a été décliné en chartes communales (16/27 communes fin 2023). Ces feuilles de route sont complémentaires et certaines ont déjà fait l'objet de bilans.

La **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** quant à elle a approuvé son plan climat début 2017 (bilan final en 2022). Son programme, centré sur les compétences et la structure de l'EPCI et en articulation forte avec les autres planifications (PLH notamment), a aussi axé ses sujets prioritaires sur l'habitat et la mobilité. Sur l'habitat, un dispositif « mon plan rénov » qui vise à centraliser les demandes pour un appui à la rénovation énergétique. Le service dédié évolue dans le temps avec pour objectif d'augmenter le volume de rénovation et le niveau de performance via de nouveaux dispositifs et financements (ex. fonds européens sur de grandes copropriétés...).

Sur la mobilité, un travail étroit a été engagé avec IDF mobilités pour renforcer l'offre de transport local et améliorer le service rendu. La flotte des véhicules passe au bio GNV avec une usine de méthanisation locale dont la construction devrait débuter en 2024 pour produire du biogaz localement. A cela se rajoute un schéma directeur des liaisons douces qui se déploie avec une mission vélo interne pour accentuer les pistes cyclables en lien avec les communes.

Pour la **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**, le PCAET voté en 2021 définit un programme ambitieux avec comme fil rouge un travail en collaboration avec les communes pour répondre à l'urgence climatique et à la qualité de vie des habitants du territoire. Au niveau de l'intercommunalité, le programme permet de couvrir différentes politiques locales. Par exemple :

- Le lancement sur le service des transports en commun et des mobilités douces avec une agence mobile pour rendre divers services (ex. location/réparation vélos...)
- La mise en place d'un Plan arbre pour les écoles et dans le territoire pour rétablir des écosystèmes vertueux (es. Plantation de plus de 3000 arbres dans des espaces publics avec la population avec notamment un système de parrainage « une naissance, un arbre »)
- Ligne du métro 18 avec 250 m de liaison réalisé sur 10 ans
- La baisse de consommation énergétique avec la réhabilitation de bâtiments en lien avec des associations locales

Mais comment se répartissent les actions du PCAET avec les communes ? si certaines ont une feuille de route plus structurée toutes sont très impliquées avec par exemple en matière de rénovation énergétique urbaine une étude sur le chauffage urbain pour prolonger le réseau avec une tarification moindre que le gaz.

La **Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise** présente un exemple dans le domaine des projets EnR développé au regard de deux finalités : la volonté de favoriser la participation des citoyens et la nécessité dans un contexte budgétaire contraint de trouver de nouveaux mécanismes de financements. Pour cela, l'intercommunalité a soutenu un collectif (sensibilisation, subventions pour adhésion énergie partagée, communication, formation et

AMO) pour réaliser des projets de production d'énergie solaire sur des toitures d'école du campus ou d'équipements de l'intercommunalité en autoconsommation.

D'autres actions ont été menées comme l'étude de vulnérabilité sur l'adaptation au changement climatique pour intégrer cet enjeu dans les différentes politiques publiques comme les nouvelles constructions d'école (toitures végétalisées...) ou encore la mise à jour de la charte d'aménagement durable et la révision engagée du SCOT.

Ou encore comme l'engagement dans la démarche « ex-Cit'ergie » qui constitue un outil de management facilitant en interne l'émulation et la transversalité.

**L'ADEME Île-de-France** précise que des dispositifs sont à actionner pour aider les actions issues du plan climat avec notamment le programme TETE qui s'appuie sur le référentiel Climat Air Energie (anciennement Cit'ergy) et Economie Circulaire, très structurant pour la mise en place de stratégies et valorisant avec cette logique de labélisation. Autre dispositif d'accompagnement financier, le Contrat d'Objectif Territorial qui s'inscrit sur une durée de 4 ans avec la mise en place d'un conseiller qui s'élargit à l'économie circulaire (partie intégrante des programmes).

#### Suivi-évaluation de la démarche et des actions : que peut-on retirer de ce déploiement ?

Cet exercice important reste tout de même complexe à mettre en place d'un point de vue technique. En effet, s'il est possible de suivre les réalisations il est parfois plus difficile d'évaluer les résultats (données automatisées ou pas, fournies ou pas, remontées du terrain...) ou d'en mesurer les impacts réels sur le territoire (gains d'émissions réels, améliorations de la QA...). Néanmoins, la montée en puissance des enjeux climatiques favorise la prise en compte d'indicateurs stratégiques et transversaux dans les projets de territoires.

Ainsi, pour la **Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise** le bilan réalisé a permis de sélectionner 17 indicateurs prioritaires pour réussir à suivre ce programme (ex. baisse des émissions GES avec un bilan carbone, baisse des consommations énergétiques, taux d'énergie renouvelable sur le territoire, baisse de la consommation d'eau, sauvegarde des terres agricoles, productions biologiques ou encore renforcement de la mobilité douce...). Ces indicateurs ont d'ailleurs tous été repris pour le projet de territoire, ce qui démontre la pertinence et l'intégration de ces enjeux au niveau local.

Pour d'autres, un suivi régulier est proposé avec une dynamique locale importante. Pour la **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines** une rencontre mensuelle entre référents techniques et élus de l'intercommunalité et des communes a été mise en place pour suivre l'avancée des actions et des enseignements retirés, avec si besoin des interventions d'experts et des partenaires incontournables comme l'ALEC 78 pour éclairer certains sujets. Ce suivi repose également sur des outils comme la plateforme collaborative ESQYMO qui permet de relever de nouvelles propositions mais aussi d'avoir accès aux ressources, données et suivi des actions déjà engagées.

**Les Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et de Paris-Saclay** ont pris le parti de dédier une personne à la collecte des données et le calcul des indicateurs pour permettre aux référents projets de garder ce temps au déploiement de leur action. Toutefois pour être efficace dans ce suivi, ce travail de centralisation et de coordination ne doit pas occulter l'appropriation par chacun des indicateurs qui doivent rester simples, calculables et pas trop nombreux. **Paris-Saclay** a permis cela en sélectionnant dans une liste fournie les indicateurs « emblématiques ». L'objectif est de pouvoir progressivement automatiser au maximum le calcul de ces indicateurs. Il faut aussi dans certains cas d'objectivation chiffrée difficile aller plutôt vers des indicateurs qualitatifs via des enquêtes (par exemple le retour sur l'imprégnation du changement climatique et du PCAET par les habitants).

Pour pallier ces difficultés **Melun Val de Seine** a choisi de s'appuyer sur des dispositifs comme le Contrat d'objectif territorial de l'Ademe pour réaliser un bilan, favoriser une analyse de manière plus transversale, une gouvernance interne de suivi ou encore sur d'autres projets articulés comme le projet de territoire pour sélectionner les actions prioritaires et donc les bons indicateurs. Suite au bilan du PCAET, a été décidé de mettre en place un suivi et une évaluation des actions de manière plus collective. Pour aider à cela, l'EPCI s'est engagé dans un programme de sensibilisation/formation des agents et des élus aux enjeux de transition énergétique et écologique.

En tant qu'appui aux collectivités, l'**ADEME Île-de-France** note le besoin d'avoir une meilleure lecture des réalisations et résultats des actions pour consolider l'analyse des besoins et les dispositifs pour y répondre. Néanmoins, d'une manière globale, est partagée l'idée de devoir passer à une autre étape plus ample et plus poussée, à une montée en puissance dans la mise en œuvre et l'efficacité des actions de transition énergétique. L'accompagnement et dispositifs proposés ont pour vocation à répondre à ces enjeux d'approfondissement, d'efficacité et d'amélioration continue.

### Perspectives et évolution à donner au PCAET dans les années à venir

Le premier réflexe logique et cohérent pour répondre à cette question est de compléter et d'intégrer les enjeux non encore ou insuffisamment traités dans la première version du plan climat. Et sur ce point l'adaptation au changement climatique et la sobriété sont fréquemment cités. Le défi des PCAET seconde ou troisième génération sera donc tout d'abord d'élargir la palette des politiques et des réponses locales face aux urgences toujours plus pressantes.

Mais pour parvenir à une transition énergétique locale large et profonde, la démarche plan climat questionne : où mettre le curseur ? document stratégique avec comme programme d'action les documents locaux ou documents connexes ? document opérationnel avec le défi d'une bonne articulation avec les autres démarches et schémas locaux ? Autrement dit, quelle place lui donner dans le paysage local, document chapeau fusionnant le projet de territoire ? document « thématique » finement articulé avec tous les autres ou document fusionnant avec le PLUI(H) ou le SCOT... ?

Si la réponse reste ouverte, propre à chaque sensibilité et volonté locale, l'enjeu est bien de trouver le point d'équilibre entre efficacité et souplesse pour changer d'échelle et impacter réellement et durablement les territoires. Pour les collectivités de première voire deuxième génération, les quelques années de pratique tendent à démontrer que les réponses vont vers une logique d'articulation avec les politiques d'aménagement et d'urbanisme, une simplification au service d'une plus grande souplesse et d'un engagement plus fort et plus impactant.

Pour la **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines** l'enjeu sera de diffuser les orientations stratégiques du plan climat dans le futur PLUIH. Ce document phare au niveau local reste au centre de l'attention : aménagement des dents creuses, trames vertes et bleues, stationnements, formes d'habitats, OAP pour la partie plus opérationnelle... de cette coordination et articulation fine dépendra le traitement efficace des ICU, de la mobilité douce, de la préservation des ressources dans un souci de sobriété et d'adaptation ou encore de la qualité des matériaux locaux utilisés pour la rénovation énergétique des bâtiments.

La **Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** va entrer dans sa phase de bilan final (révision en 2025) et anticipe les enjeux : comment donner plus de marge de manœuvre à une démarche centrale mais connexe parmi d'autres et qui dès le départ fixe précisément orientations et actions à déployer pour les 6 ans à venir ? La solution d'une annexe après trois ans de mise en œuvre pallie cette forme de rigidité mais se rajoute à un programme déjà très chargé (126 actions). Il faudrait donc fixer le bon curseur sur le nombre et la nature des actions pour permettre les ajustements techniques et politiques nécessaires et suivre le rythme très rapide des évolutions actuelles.

Pour répondre à ce défi la **Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise** avait retenu une logique évolutive avec un appel à candidature annuel de nouveaux partenaires et l'ajout d'actions supplémentaires visant l'amélioration continue des politiques publiques. Cela représente pour les services un engagement supplémentaire non négligeable. Si d'une manière globale, elle a constaté l'intérêt d'une telle démarche pour mobiliser, sensibiliser et mettre en débat, il n'en reste pas moins que l'étape délicate est devant elle : « le plus facile a été réalisé et cela a permis de nous mettre sur les rails, mais le plus dur reste à venir ». En effet, comment dépasser le tendanciel et aller véritablement sur du structurel ? Pour aller plus loin, l'intercommunalité réfléchit donc à réaliser un SCOT-AEC<sup>1</sup>. Cette option, encore peu répandue en Île-de-France, présente l'avantage de simplifier le paysage local des documents de planification, de donner une valeur prescriptive à quelques orientations et, néanmoins, de laisser des marges de manœuvre dans diverses déclinaisons/animations opérationnelles... sous réserve d'une volonté partagée et renforcée de l'ensemble des décideurs locaux mais aussi des forces vives du territoire.

C'est sur ce dernier point qu'insiste la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine**, initialement centrée sur ses compétences et son fonctionnement interne et qui, comme les

---

<sup>1</sup> Prise en application de l'article 46 de la loi ELAN, l'ordonnance du 17 juin 2020 vise à moderniser les schémas de cohérence territoriale (SCoT), notamment pour faciliter le portage par les SCoT des enjeux de la transition énergétique et climatique. Pour y parvenir, cette ordonnance permet notamment aux SCoT qui le souhaitent de tenir lieu de plan climat-air-énergie territorial

autres, relève le besoin fondamental de s'ouvrir aux partenaires et porteurs externes pour irriguer et dynamiser la transition énergétique sur le territoire. En tant que coordinateur, animateur de son territoire et accompagnateur, la collectivité est au centre du jeu pour permettre à chaque acteur de s'investir durablement. L'outil SCOT-AEC semble être aussi un support intéressant pour renforcer cette dynamique. En tant que « démarche ensemble » cet exercice permettrait de fusionner les enjeux et rassembler un ensemble d'acteurs publics et privés autour d'elle. C'est pourquoi la communauté d'agglomération a délibéré en octobre dernier pour reprendre l'élaboration du SCoT et le faire valoir PCAET.

Ce faisant, l'**ADEME Île-de-France** poursuit ses appuis. En 2024, certains sujets et démarches sont plus particulièrement visées : schémas directeurs des énergies, précarité dans l'habitat et la mobilité, adaptation au changement climatique... A noter également le lancement de la seconde vague de l'appel à manifestation d'intérêt TACCT (Trajectoire Adaptation au Changement Climatique des Territoires) en partenariat avec la Région, l'Institut et les services de l'Etat, l'appel à manifestation d'intérêt Santé Environnement Aménagement durable ou encore une expérimentation sur le label Air Focus Air. Enfin un réseau national décliné en réseaux régionaux va voir le jour et concerné spécifiquement les élus pour renforcer les échanges sur ces enjeux environnement-énergie et faire remonter les besoins directement exprimés par nos élus locaux, à bon entendeur !